

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze avril à neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : BONNET Jean Charles, EYFFRED Guy, GONZALEZ Jean José, HONNORAT Cédric, LAUTARD Yvan, MASSE Karine, ROBUTTE Damien, PASCAL Suzanne, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine.

Secrétaire de séance : Guy EYFFRED.

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} délibération : Vote du budget primitif (M14) 2023 de la Commune.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 de la Commune de Méailles, article par article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte de budget primitif 2023 d'un montant total de **480 786.93 euros** qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 268 781.68 €
Recettes : 268 781.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 212 005.25 €
Recettes : 212 005.25 €

Approuvé à l'unanimité.

2^{ème} délibération : Vote du budget primitif (M49) 2023 eau et assainissement.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 du service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Méailles, article par article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte de budget primitif 2023 d'un montant total de **190 155.63 euros** qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 85 167.71 €
Recettes : 85 167.71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 104 987.92 €
Recettes : 104 987.92 €

Approuvé à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance.